

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

=====

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

WATTIEZ L., BRANGERS J-M., MARIR K., CORNELIS A.,
DELFANNE F., Echevins

BLOIS G., WILLOCQ W., PATTE C., PORTOGALLO J., SAVINI A.,
DRUMEL A., MARICHAL M., PAPANTONIO-CIAVARELLA A.,
MONNIEZ C., WATTIEZ F., NIS R., RASSENEUR M., HOICHEPIED
J., LECOMTE J-C., Conseillers

BILOUET V., Directrice générale

Excusés : DELPOMDOR D., Conseillers

=====

SEANCE PUBLIQUE

COMPTE 2013 DE LA FABRIQUE D'EGLISE D'HARCHIES

Vu le résultat des votes sur le compte 2013, à savoir **2 oui, 3 non et 14 abstentions**, un avis **défavorable** est émis au compte 2013 de la fabrique d'église d'Harchies, arrêté comme suit :

Recettes	21.971,78€
Dépenses	27.463,47€
Mali	- 5.491,69€
Intervention communale	20.334,57€

=====

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR - RATIFICATION

DÉCIDE A L'UNANIMITE de ratifier la délibération du collège communal du 2 juin 2014 décidant d'appliquer l'article L1311-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin de procéder à l'acquisition d'un tracteur:

=====

PROCES-VERBAL DE CAISSE COMMUNALE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2014

Vu l'article L1124-42§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil vise le procès-verbal de vérification de la caisse communale du 1^{er} trimestre 2014 présentant un solde global des comptes financiers débiteur de 1.377.574,88€.

=====

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE CREATION D'UN PROJET D'ECONOMIE SOCIALE « LIVRAISON DE CASSE-CROÛTES DE PRODUITS DU TERROIR »

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver la convention d'accompagnement entre l'administration communale de Bernissart et l'agence-conseil en développement d'économie sociale PROGRESS de Jemappes dans le cadre du projet d'économie sociale « Le terroir chez nous » introduit par l'administration communale de Bernissart. (subvention de 10.000€)

=====

PLAN DE COHESION SOCIALE - RAPPORT D'ACTIVITES 2013

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le document relatif au plan de cohésion sociale de la commune de Bernissart et comprenant le rapport d'activités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES - FOURNITURES DE MATERIAUX POUR LES TRAVAUX A L'ALLEE DU CIMETIERE DE BLATON

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition des matériaux nécessaires à la prolongation de l'allée du nouveau cimetière de Blaton et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

QUESTION POSEE PAR UN CONSEILLER COMMUNAL - MR ALAIN DRUMEL

Question 1 : Gare de Blaton - salle d'attente

« Il y a quelques mois, nous avons découvert que le distributeur de tickets de transport de la SNCB était en service, ce qui sous-entendait le départ du guichetier, j'ai donc appelé Madame la Directrice Véronique Bilouet pour proposer que la demande soit faite pour utiliser les locaux inoccupés, la réponse était claire : nous sommes en train de négocier avec la SNCB. Depuis plus de nouvelles et la salle d'attente est fermée, ce qui rend assez désagréable l'attente du train par mauvais temps. La négociation est-elle finalisée ? le service repassage va-t-il occuper la salle des guichets ou la salle d'attente ? Pourra-t-on de nouveau s'abriter dans la salle d'attente ? »

Réponse du Bourgmestre : Nous sommes en pourparler avec la SNCB pour augmenter la surface d'occupation par les services de l'Administration. Nous attendons toujours les nouveaux plans ainsi qu'une nouvelle proposition de canon annuel.

=====

Question 2 :

« Au dernier conseil, nous avons voté des dispositions allant dans le sens du Développement durable, d'où l'idée qui m'est venue en lisant la revue Imagine de concrétiser ces dispositions. »

Monsieur Drumel précise qu'il s'agit en fait de gobelets réutilisables.

Réponse du Bourgmestre : Nous avons déjà remplacé le jetable par du réutilisable dans le cadre des repas du CPAS. De même, le projet Terhistoire utilise des gobelets réutilisables lors de ses manifestations.

=====

ESCOMPTE DE SUBVENTION POUR LA PISTE D'ATHLETISME

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifié par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

=====

DECIDE A L'UNANIMITE de recourir à l'escompte des subventions (voté par le conseil communal le 12/12/2013 et approuvé par le Ministre P. Furlan par son arrêté du 21/02/2014) promises ferme par André ANTOINE, Vice-Président du Gouvernement wallon, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, pour le financement des travaux ci-dessus et de solliciter de la banque Belfius, aux fins ci-dessus, par voie d'escompte des susdites subventions, des avances pouvant s'élever à **806.480 €** aux conditions mentionnées au dossier ad hoc.

=====

Frédéric WATTIEZ, Conseiller communal, entre dans la salle des délibérations.

=====

DESAFFECTATION D'EMPRUNT - TRAVAUX RUE DU FRAITY

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifié par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

=====

DECIDE A L'UNANIMITE d'affecter le solde de 18.186,17€ de l'emprunt n° 1632 au paiement de la dépense extraordinaire précitée et d'y approuver toutes les stipulations au dossier ad hoc.

=====

DESAFFECTATION D'EMPRUNT - TRAVAUX RUE NOTRE DAME

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifié par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

=====

DECIDE A L'UNANIMITE d'affecter le solde de 31.898,54€ de l'emprunt n° 1661 au paiement de la dépense extraordinaire précitée et d'y approuver toutes les stipulations au dossier ad hoc.

=====

DESAFFECTATION D'EMPRUNT - TRAVAUX AU MUSEE DE L'IGUANODON

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifié par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

=====

DECIDE A L'UNANIMITE d'affecter le solde de 7.294,92€ de l'emprunt n° 1665 au paiement de la dépense extraordinaire précitée et d'y approuver toutes les stipulations au dossier ad hoc.

=====

DESAFFECTATION D'EMPRUNT - TRAVAUX ECOLE DE POMMEROEUL

Pour ce point non prévu à l'ordre du jour, le Bourgmestre fait application de l'article L1122-24 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation justifié par l'urgence. Décision admise à l'unanimité.

=====

DECIDE A L'UNANIMITE d'affecter le solde de 6.274,12€ de l'emprunt n° 1795 au paiement de la dépense extraordinaire précitée et d'y approuver toutes les stipulations au dossier ad hoc.

=====

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le Procès-verbal du conseil communal précédent est approuvé sans remarque.

=====

PAR LE CONSEIL :

**La Directrice Générale,
Véronique BILOUET**

**Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN**

=====